

COMMUNE DE PERPEZAT

63210 – PERPEZAT
Tél : 04.73.65.81.24

Site : www.perpezat.fr courriel : mairie.perpezat@wanadoo.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/11/2023

L'an 2023 et le 6 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 31 octobre 2023
Date d'affichage en mairie : le 31 octobre 2023

Présents : FAURE Patrice, MOTTET Olivier, MONIER Cédric, MEGEMONT Christophe, TINET Henri, MALLET Elodie, FAYDIT Alain, ROUEL Matthieu

Absent(s) :
Excusé(s) : VALLEIX-BOUCHEIX Estelle, GOIGOUX Franck

A été nommée secrétaire : BATTUT Gaëlle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal :
- Présents : 9
- Absents :
- Excusés : 2

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et fait valider le procès verbal de la dernière réunion.

Il est rajouté la décision modification n°05 2023 Budget communal pour verser la caution à Mr VERDUN, les modifications sont les suivantes compte DEP INV -165 +50€ et compte 231/220 -50€

ORDRE DU JOUR :

- Validation du PV de la réunion du 09/10/ 2023,
 - Consultation par référendum au village de Bughes pour la vente d'une partie de la parcelle YC 320 pour environ 230 M²,
 - Consultation par référendum au village de Luc-Bas pour l'échange d'une partie de la parcelle YA 76 pour environ 783M²,
 - Liste des intervenants SMA à l'école,
 - Présentation des états des sections 2022,
 - Validation du schéma de la desserte forestière,
 - Convention d'adhésion au CDG 63 à la mise en œuvre des missions relatives à la santé,
 - Remboursements des frais de ménage à VERGNOL Theo,
 - Révision des prix de l'assainissement collectif,
 - Révision du listing des ordures ménagères,
 - Questions diverses.
-

Validation du PV du 09/10/2023,

- 1) Consultation par référendum au village de Bughes pour la vente d'une partie de la parcelle YC 320 pour environ 230 M²,

Le conseil municipal approuve la vente de ce terrain à Mr VEISSAIRE Bernard et mettra en place la consultation par référendum du village de Bughes

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- 2) Consultation par référendum au village de Luc-Bas pour l'échange d'une partie de la parcelle YA 76 pour environ 783M²,

Le conseil municipal approuve l'échange de ce terrain à Mr COHANDON Didier contre une partie de sa parcelle sur laquelle a été mis en place le chemin et mettra en place la consultation par référendum du village de Luc-bas

Pour :9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- 3) Liste des intervenants SMA à l'école,
-FAURE Patrice, MALLET Elodie et BATTUT Gaëlle

Pour :9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

— 4) Présentation des états des sections 2022,

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

— 5) Validation du schéma de la desserte forestière,
Puy du Vivanson : Route forestière et Place dépôt/retournement pour un montant de 78200 euros subventionné à 73 %, reste la somme de 22940 euros à charge (répartis entre les sections Bughes La Roche Verminisse, La Ribeyre, et Perpezat)

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

— 6) Convention d'adhésion au CDG 63 à la mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité, qualité de vie pour les salariés
Le conseil municipal valide la signature de cette convention.

Pour : ; Contre : 0 ; Abstention : 0

— 7) Remboursements des frais de ménage à VERGNOL Theo,
Il est autorisé de déduire du montant d'un loyer. Montant de 120 euros

Pour :9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

— 8) Révision des prix de l'assainissement collectif,
La station d'épuration de Perpezat est désormais trop petite, elle dysfonctionne, il est temps d'envisager des travaux, il faut prendre un bureau d'étude. Pour prétendre aux subventions il est imposé d'augmenter le prix à 1,20 euro le m³.
Le conseil municipal décide de passer l'abonnement à 25 euros et le prix du m³ à 1 euro.
Pour ceux qui n'ont pas de compteur et sont au forfait ils seront facturés 35 euros par habitant Et pour les maisons vides qui n'ont pas de compteur le prix à payer sera de 25 euros pour l'abonnement.

Pour :9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

9) Décision modification n°05 2023 Budget communal pour verser la caution à Mr VERDUN, les modifications sont les suivantes compte DEP INV -165 +50€ et compte 231/220 -50€

Pour :9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

— Révision du listing des ordures ménagères,
Le conseil municipal remet à jour la liste des habitants de la commune redevables des ordures ménagères.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Questions diverses :

-Lancement d'une candidature pour le poste de secrétaire de mairie en vue du futur départ en retraite en 2025 de la secrétaire de mairie actuelle.

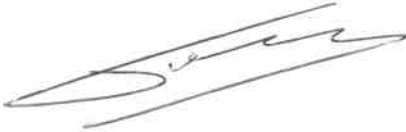
-Départ du locataire du F4 au dessus de la mairie, recherche de nouveaux locataires le loyer reste inchangé : 440 euros, 30 euros le garage, 90 euros (d'avance sur chauffage)

-Concernant la carte communale un seul des bureaux d'étude sur les 4 a répondu.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 H.

Le Maire,

FAURE Patrice



La secrétaire de séance,

BATTUT Gaëlle



Liste des délibérations

Séance du 6 Novembre 2023

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 14 novembre 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2023_11_061	Vente d'une parcelle au village de Bughes commune de PERPEZAT
2	2023_11_062	Echange de terrains entre MR COHANDON Didier Mme VEYSSET Laurence et la section de Luc Bas
3	2023_11_063	Liste des personnes assurant l'accueil des élèves dans le cadre du service minimum d'accueil 2023-2024
4	2023_11_064	Validation du schéma de la desserte forestière
5	2023_11_065	Adhésion au pole santé au travail du centre de gestion du Puy-de-Dôme
6	2023_11_066	Remboursements des frais de ménage à VERGNOL Theo, locataire du T3 « Ecole »
7	2023_11_067	Taxes d'assainissement pour le village de Geollaire et le bourg de Perpezat à compter du 01/01/2024
8	2023_11_068	DM N°5 2023 Budget commune

En mairie, le 14/11/2023
Le Maire
PATRICE FAURE



